



---

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, TENUE LE MERCREDI 18 MAI 2011, À 19 H 30, À LA SALLE GILLES-VIENS DE L'HÔTEL-DIEU-DE-SAINT-HYACINTHE.**

---

---

Présences : M. Michel Aubert, vice-président  
M. Jean Boily  
M<sup>me</sup> Liette Brousseau  
M. Daniel Castonguay, directeur général et secrétaire  
M<sup>me</sup> Huguette Corbeil  
Dr Robert Duranceau  
M<sup>me</sup> Manon Gauthier  
M. Luc Houle  
M<sup>me</sup> Louise Larivée  
M. Jean Lemonde, président  
M. Serge Lussier  
M. Normand Poulin  
M. Gilles Sénéchal  
M. Jean Turgeon, trésorier

Absence motivée : M<sup>me</sup> Julie Raby

Personne-ressource : M<sup>me</sup> Yolande Godbout, chef du service secrétariat - Direction générale

---

---

**SUJETS TRAITÉS EN COMITÉ PLÉNIER**

- Rapport du comité d'évaluation du directeur général
  - Présentation du plan stratégique 2011-2014 de la Fondation Aline-Letendre
  - Suivi des projets d'immobilisation
  - Suivi des équipements
  - Prévention et contrôle des infections
  - Rapport du Vérificateur général du Québec
  - Présentation des projets organisationnels en cours
  - Projet d'optimisation du secteur « Services à domicile »
  - Budgétisation 2011-2012
  - Rapport annuel de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité
- 
- 

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate le quorum et ouvre l'assemblée publique à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2011-044**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter l'ordre du jour révisé tel que proposé.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 16 MARS 2011 ET DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 20 AVRIL 2011**

**2011-045**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2011;
- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée plénière du 20 avril 2011.

### **5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS**

#### **5.1 Rapport annuel de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité**

Madame Danielle Théorêt, commissaire locale aux plaintes et à la qualité, présente le bilan des activités 2010-2011 relatives à l'application de la procédure d'examen des plaintes. Les données présentées touchent : le secteur hospitalier, le secteur des CLSC, le secteur des centres d'hébergement, les mesures d'amélioration recommandées, les plaintes médicales. Madame Théorêt présente également un bilan quinquennal.

#### **5.2 Sommaire du rapport du Vérificateur général du Québec**

Monsieur Claude Dallaire résume les grandes lignes du rapport que le Vérificateur général du Québec a déposé à l'assemblée nationale le 3 mai 2011.

### **6. POINTS DE DÉCISION**

#### **6.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION**

##### **6.1.1 Budget initial 2011-2012**

Attendu les paramètres budgétaires transmis à notre établissement les 27 avril et 3 mai 2011, par l'Agence de la Montérégie, incluant la cible déficitaire autorisée de 721 693 \$ ainsi que le plan de remboursement des déficits des années antérieures de 82 183 \$;

Attendu les estimations des revenus non confirmés dans le budget autorisé : revenus d'autres sources et les discussions entreprises avec l'Agence sur du financement ad hoc;

Attendu l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

#### **2011-046**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter le budget initial avec des revenus de 229 501 844 \$ pour les activités principales, de l'excédent des revenus sur les charges des activités accessoires de 250 000 \$ et une cible déficitaire autorisée de 721 693 \$, moins le remboursement des déficits antérieurs de 82 183 \$, pour un financement total de 230 391 354 \$. Les charges prévues étant de 230 350 482 \$ soit, l'équilibre budgétaire;
- d'autoriser monsieur Daniel Castonguay, directeur général, à transmettre le budget initial 2011-2012 à l'Agence de la santé et de services sociaux de la Montérégie.

#### **6.1.2 Hôpital Honoré-Mercier – Relocalisation de l'endoscopie – choix des professionnels**

Attendu que les honoraires professionnels seront financés à l'intérieur des enveloppes budgétaires de maintien d'actifs et de rénovations fonctionnelles reliées au projet de relocalisation du service d'endoscopie;

Attendu que le comité de sélection recommande d'octroyer les contrats aux firmes suivantes soient, Birtz Bastien Beaudoin Laforest pour le volet architecture et Bouthillette Parizeau pour le volet mécanique/électricité;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

#### **2011-047**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser M. Daniel Castonguay, directeur général, à signer un contrat avec la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest, pour le volet architecture ainsi qu'avec la firme Bouthillette Parizeau, pour le volet mécanique/électricité.

### **6.1.3 Hôpital Honoré-Mercier – Démantèlement du bloc E**

Attendu que le bloc temporaire E doit être démantelé;

Attendu que ce démantèlement nous permettra d'agrandir le stationnement d'environ 46 places;

Attendu que ce projet sera financé à partir de l'enveloppe budgétaire du maintien d'actifs 2011-2012;

Attendu la recommandation des professionnels et de la directrice des ressources techniques et des services d'hôtellerie du plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

#### **2011-048**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser M. Daniel Castonguay, directeur général, à signer un contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Construction Benoit Moreau inc., pour un montant maximal de 295 780,00 \$ TTI, pour la réalisation du projet de démantèlement du bloc temporaire E, en tenant compte de l'option de retirer des travaux la portion relative à la démolition du bloc E, dans l'éventualité d'une décision du CSSS Drummond de s'en porter acquéreur.

### **6.1.4 Hôpital Honoré-Mercier – Réfection du stationnement (secteur pavillon St-Charles, rue Gauthier)**

Attendu que des travaux de réfection de cette section du stationnement sont requis pour en améliorer la sécurité;

Attendu que ce projet sera autofinancé;

Attendu la recommandation des professionnels consultants SM et de la directrice des ressources techniques et services d'hôtellerie du plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

#### **2011-049**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser M. Daniel Castonguay, directeur général, à signer un contrat avec l'entreprise Pavages Maska inc., au montant de 175 849,19 \$ TTI, suite au montage financier et à l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour ce projet autofinancé.

### **6.1.5 Acquisition d'un tomographe au laser pour le département d'ophtalmologie**

Attendu que l'acquisition du tomographe au laser a été autorisée lors de l'exercice de priorisation des achats d'équipements médicaux 2010-2011, à être financés par la Fondation Honoré-Mercier;

Attendu la recommandation du chef du département d'ophtalmologie et de la Direction des services ambulatoires et de première ligne;

Attendu que cet équipement permettra une prestation de services rapide et fiable, en plus d'offrir un plus grand éventail d'examen en ophtalmologie;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

### **2011-050**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'entériner l'engagement du directeur général et d'autoriser la signature des documents contractuels pour l'acquisition du tomographe au laser Spectralis OCT de la compagnie Innova, pour un montant maximum de 112 000 \$, toutes taxes incluses.

## **6.2 AFFAIRES PROFESSIONNELLES**

### **6.2.1 Candidature de docteure Marie-Hélène Arpin, résidente en gynécologie-obstétrique**

Attendu que le chef du département d'obstétrique-gynécologie recommande la candidature de la docteure Marie-Hélène Arpin, résidente en gynécologie-obstétrique (R12872), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 10 mai 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

**2011-051**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la candidature de la docteure Marie-Hélène Arpin, résidente en gynécologie-obstétrique, comme membre actif de notre CMDP et membre du département d'obstétrique-gynécologie, avec des privilèges majeurs en obstétrique-gynécologie, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste, et ce, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

**6.2.2 Candidature de docteure Andrée-Anne Beaulieu, résidente en microbiologie-infectiologie**

Attendu que le chef du département de biologie médicale recommande la candidature de la docteure Andrée-Anne Beaulieu, résidente en microbiologie-infectiologie (R12465), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 10 mai 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

**2011-052**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la candidature de la docteure Andrée-Anne Beaulieu, résidente en microbiologie-infectiologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine spécialisée, avec des privilèges majeurs au service de microbiologie clinique et infectiologie, et membre du département de biologie médicale avec des privilèges majeurs au service de microbiologie, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste, et ce, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

**6.2.3 Candidature de docteur Thien Chuong Tran, omnipraticien**

Attendu que les chefs du département de médecine générale et de médecine d'urgence et la directrice de l'UMF recommandent la candidature du docteur Thien Chuong Tran, omnipraticien (104-392), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 10 mai 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

#### **2011-053**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la candidature du docteur Thien Chuong Tran, omnipraticien, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine d'urgence, avec des privilèges mineurs à l'urgence (ces privilèges incluent les privilèges d'hospitalisation au BSI, en pédiatrie et en obstétrique, en cas d'urgence, pour une période de 24 heures) et membre du département de médecine générale, avec des privilèges mineurs au service UMF et enseignement médical, et ce, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

#### **6.2.4 Candidature de docteure Amélie Quidoz, omnipraticienne**

Attendu que le chef du département de médecine générale recommande la candidature de la docteure Amélie Quidoz, omnipraticienne (107-203), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 10 mai 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

#### **2011-054**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'accepter la candidature de la docteure Amélie Quidoz, omnipraticienne, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale, avec des privilèges mineurs en hospitalisation (Les modalités de la garde en hospitalisation sont sous la responsabilité de l'exécutif du CMDP et le chef de département a la responsabilité d'établir la liste de garde. La modalité minimale de cette garde est de 1 semaine sur 5), et ce, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

### **6.2.5 Statut et privilèges – Docteur Jules Corbeil, omnipraticien**

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine générale d'octroyer un statut de membre honoraire au docteur Jules Corbeil, suite à son départ à la retraite;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour la modification de ce statut;

Attendu la recommandation par les membres de l'exécutif du CMDP de cette modification de statut;

Attendu la recommandation du directeur général;

#### **2011-055**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'octroyer un statut de membre honoraire au docteur Jules Corbeil, omnipraticien, suite à son départ à la retraite effectif le 1<sup>er</sup> mai 2011, en reconnaissance de ses quarante trois années de service rendu au CSSS Richelieu-Yamaska.

### **6.2.6 Règle d'utilisation de la solifenacine (Vesicare)**

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-PHM-RU-22, par le comité de pharmacologie;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 5 avril 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

#### **2011-056**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la règle d'utilisation de la solifenacine (Vesicare) – AM-PHM-RU-22.

### **6.2.7 Règle d'utilisation de la sitagliptine (Januvia)**

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-PHM-RU-23, par le comité de pharmacologie;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 5 avril 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;



**2011-057**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la règle d'utilisation de la sitagliptine (Januvia) – AM-PHM-RU-23.

**6.2.8 Règle d'utilisation de l'aliskirène fumarate (Rasilez)**

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-PHM-RU-24, par le comité de pharmacologie;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 5 avril 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

**2011-058**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la règle d'utilisation de l'aliskirène fumarate (Rasilez) – AM – PHM – RU - 24 .

**6.2.9 Règle d'utilisation de l'ezetimide (Ezetrol)**

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-PHM-RU-25, par le comité de pharmacologie;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 5 avril 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

**2011-059**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la règle d'utilisation de l'ezetimibe (Ezetrol) – AM-PHM-RU-25.

**6.2.10 Règlements du département d'ophtalmologie**

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département d'ophtalmologie à la réunion du département d'ophtalmologie, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département d'ophtalmologie, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 1<sup>er</sup> février 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

#### **2011-060**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la révision des règlements du département d'ophtalmologie du CSSS Richelieu-Yamaska.

#### **6.2.11 Ajout de signataires au registre des signataires autorisés pour la RAMQ**

Attendu que des ajouts à la liste des signataires autorisés de la Régie de l'assurance maladie du Québec sont requis pour les docteurs Dominique Croteau, chef du département de psychiatrie et Marie-Josée Nadeau, chef du département d'anesthésiologie, en raison de leur statut de chef;

Attendu qu'un ajout à la liste des signataires autorisés de la Régie de l'assurance maladie du Québec est requis pour la docteure Carole Turcotte, anesthésiologiste, pour autoriser les demandes de paiement en l'absence de la chef du département d'anesthésiologie;

Attendu la recommandation du directeur général;

#### **2011-061**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'ajouter les docteurs Dominique Croteau, Marie-Josée Nadeau et Carole Turcotte, à la liste des signataires autorisés du CSSS Richelieu-Yamaska;
- de compléter le formulaire requis et de le transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

### **6.3 COMITÉ DE VIGILANCE**

#### **6.3.1 Rapport annuel 2010-2011 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et rapport annuel 2010-2011 SIGPAQS (Système d'information de gestion des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services)**

Attendu le 9<sup>e</sup> alinéa de l'article 33 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que la commissaire aux plaintes dresse, une fois par année, un bilan de ses activités, accompagné s'il y a lieu, des mesures qu'elle recommande pour améliorer la satisfaction des usagers et favoriser le respect de leurs droits;

Attendu le 10<sup>e</sup> alinéa de l'article 33 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que la commissaire aux plaintes doit présenter au conseil d'administration, pour approbation, le rapport annuel des plaintes, auquel est intégré le bilan annuel de ses activités, ainsi que le rapport du médecin examinateur et du comité de révision ;

Attendu l'article 50 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que le médecin examinateur doit présenter au conseil d'administration, un rapport annuel décrivant les motifs des plaintes examinées ainsi que ses recommandations;

Attendu l'article 76.10 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que le conseil d'administration doit transmettre à l'Agence, une fois par année, le rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes ;

Attendu la recommandation du directeur général;

## **2011-062**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- de procéder à l'adoption du *Rapport annuel 2010-2011 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et du Rapport annuel 2010-2010 SIGPAQS (Système d'information de gestion des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services)*;
- de transmettre ces documents à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

## **6.4 DIRECTION GÉNÉRALE**

### **6.4.1 Motion de reconnaissance envers M. Roger Duceppe**

Considérant que monsieur Roger Duceppe a fait part, au conseil d'administration de la Fondation Aline-Letendre, de son intention de prendre sa retraite le 27 mai 2011;

Attendu que monsieur Roger Duceppe a assumé la direction générale de la Fondation Aline-Letendre, au cours des vingt-deux dernières années;

Attendu la recommandation du directeur général;

**2011-063**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'exprimer leur plus sincère reconnaissance à monsieur Roger Duceppe, pour l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années au service de la Fondation Aline-Letendre;
- d'adresser à monsieur Duceppe les remerciements du CSSS Richelieu-Yamaska, au nom des résidents du Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe, pour toutes les retombées positives que ses nombreuses initiatives ont eu sur leur qualité de vie;
- de souhaiter à monsieur Duceppe une période de retraite à l'image de sa prestation de travail à la Fondation Aline-Letendre soit, remplie de dynamisme et empreinte de respect et de chaleur humaine.

**6.4.2 Ouverture de la période de huis clos**

Attendu la recommandation du président du conseil d'administration;

**2011-066**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- de procéder à l'ouverture de la période de huis clos.

**6.4.2a Fermeture de la période de huit clos**

Attendu la recommandation du président du conseil d'administration :

**2011-067**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- de procéder à la fermeture de la période de huis clos.

**6.4.2b Nomination à la Direction du programme santé physique**

Attendu la vacance au poste de direction du programme santé physique ;

Attendu l'affichage du poste paru dans le réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu la résolution 2008-084 désignant les membres du comité de sélection permanent pour le recrutement du personnel d'encadrement supérieur soit MM. Jean Lemonde, Michel Aubert et Daniel Castonguay;

Attendu les entrevues tenues par le comité de sélection les 16 et 17 mai 2011, auxquelles ont également participé madame Réjeanne Boudreau, directrice générale adjointe, docteur Michelle Leclerc, chef du département d'ophtalmologie et directrice médicale associée du programme santé physique (volet chirurgie) et docteur Mario Lapointe, chef du service de médecine hospitalière;

Attendu la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

#### **2011-064**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- de retenir la candidature et de nommer Mme Suzanne Boivin, au titre de directrice du programme santé physique;
- d'autoriser M. Daniel Castonguay, directeur général, à signer les correspondances nécessaires à son embauche à compter du 4 juillet prochain, avec une rémunération selon les règles établies de la classe 22.

### **6.5 COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **6.5.1 Rapport d'évaluation 2010-2011 du directeur général**

Attendu que le comité de gouvernance a procédé à l'appréciation systématique du rendement du directeur général pour l'exercice 2010-2011 et en a assuré le suivi;

Attendu que le directeur général a atteint ou dépassé, selon l'évaluation effectuée par le comité de gouvernance, les objectifs de rendement retenus;

Attendu l'adhésion des membres du conseil d'administration au contenu du rapport d'appréciation du rendement du directeur général qui leur a été soumis;

#### **2011-065**

**Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

- d'approuver le rapport d'évaluation du directeur général présenté, en comité plénier, par le comité gouvernance;
- de mandater le président, monsieur Jean Lemonde, pour adresser à monsieur Daniel Castonguay, directeur général, une note d'appréciation du conseil d'administration, pour la qualité du travail accompli pendant la dernière année.

## **7. POINTS D'INFORMATION**

### **7.1 Nouvelles du président**

Le président a participé à quelques comités ainsi qu'au Congrès de l'AQESSS dont le contenu était très intéressant, particulièrement la portion du pré-congrès qui était consacrée cette année à la personne âgée.

### **7.2 Nouvelles du directeur général**

Le directeur général remercie les membres pour l'évaluation de rendement positive qu'il obtient de leur part. Il remercie particulièrement l'équipe de direction avec qui il chemine à chaque jour et qui participent avec lui au quotidien à la transformation organisationnelle souhaitée. Il partage donc avec eux les bons résultats de cette évaluation ainsi qu'avec les médecins et les gestionnaires. Il remercie également les membres du conseil pour le support qui lui est accordé.

Rapport du VGQ : Projets d'optimisation débutés et à faire au cours des prochaines années. Gains majeurs qui sont faits au niveau de l'intégration de nos services. Gains majeurs avec nos jours/présence et nos personnes en attente d'hébergement. On a fait ce travail avec des stratégies à plusieurs niveaux en utilisant beaucoup moins de lits. Les gains sont notables et ont pu être recanalisés pour optimiser. Monsieur Castonguay a d'ailleurs pu faire part de ces gains à monsieur Yvan Gendron le 27 avril dernier et ce dernier nous a manifesté sa satisfaction.

### **7.3 Informations des comités du conseil d'administration : ordres du jour des réunions et procès-verbaux**

Aucun sujet ajouté.

### **7.4 Situation financière**

Étant en début d'année financière, nous n'avons encore aucune donnée.

### **7.5 Situation en prévention et contrôle des infections**

Nous maintenons notre très bon niveau de gestion, la situation est donc sous contrôle.

## **8. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

**8.1** Journal Synergie AQESSS- Mai 2011

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur Luc Houle informe le conseil de la venue d'une nouvelle directrice générale à la Fondation Aline-Letendre soit, madame Christine Poirier. Madame Poirier prendra la relève de monsieur Roger Duceppe qui quitte pour sa retraite à la fin mai.

Monsieur Michel Aubert informe que l'assemblée générale annuelle du comité des usagers se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> juin prochain, à 19 heures, à la salle Gilles-Viens.

## **10. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

Assemblée annuelle d'information : mercredi 15 juin 2011

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition, l'assemblée est levée à 21 heures.

---

LE SECRÉTAIRE

---

LE PRÉSIDENT